Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212202022-20260320-2026_14_REC-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 mars 2026

Le 5 mars 2026 à dix-huit heures, légalement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. LORVELLEC Daniel, M. HUITOREL Ronan, Adjoints

M. DUBOIS Alain, Mme LARUE Karine, LE CAM Gilles, M. LE DU Pyere-Yves, Mme OLLIVIER Martine, Mme MINI Anne

Absents excusés : M. JONIAUX Anthony, M. MONNOT Laurent (procuration à M. OLLIVIER), M. TREUSSARD Mickaël (procuration à D. LORVELLEC), Mme LE BOURHIS Stéphanie (procuration à K. LARUE),

Absents non excusés : Mme GUERN Anaïs,

Secrétaire de séance : M. Daniel LORVELLEC

Date de convocation : 13/02/2026
Date de publication : 20/03/2026

Délibération 14/2026 : Budget Commune : Vote du Budget Primitif 2026
(modifiée après rectification d'une erreur matérielle dans la délibération initiale, cette version la remplace)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de crédits pour le Budget Primitif 2026 du Budget Commune.

Section de fonctionnement
Dépenses = Recettes = 600 160 €

Section d'investissement
Dépenses = Recettes = 714 685.31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le Budget Primitif 2026 du Budget Commune qui s'équilibre, en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 600 160 € et 714 685.31 € en investissement

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13 - Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,

MAIRIE de PLEVIN 22340

Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 20/03/2026 et affichage en mairie le 20/03/2026.